

Autorité financière: Dépenses

Raison: Il a été porté à notre attention qu'un comité ou division dépenserait des ressources par mégarde et sans approbation préalable.

Règlement:

Tout comité ou division de la FCE qui dépense des fonds de la FCE doit obtenir l'approbation préalable du comité exécutif. Cette approbation peut être obtenue pour une période de temps ou un projet en particulier.

Règlement adopté le 12 juin 2009.